

Conditions Particulières de vente BT tours

Le voyages à forfait

1. Offres

- Les offres sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles au moment de la création de celle-ci.
- BT Tours se réserve le droit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans les informations précontractuelles et dans le contrat.
- Le receveur de l'offre accepte que les informations précontractuelles puissent être modifiées avant la conclusion du contrat.
- Toutes les informations communiquées par téléphone ou autres supports sont toujours sous réserve des disponibilités.

2. Prix du voyage

Le prix convenu dans le contrat est fixe et tous les services prévus et taxes sont inclus, sous réserve d'une erreur matérielle évidente et des possibilités d'adaptation du prix prévues à l'article 5 des Conditions Générales de Voyages.

Les prix comprennent

Le transport, comme indiqué au document de voyage, le logement et/ou d'autres services comme indiqués au document de voyage, le service et les taxes dans les hôtels, toutes sortes de taxes routières (très élevées), la TVA, le transport des bagages (poids selon la compagnie) et une pièce de bagage à main par personne.

Les prix pour les vols moyens courriers au départ de Bruxelles sont calculés sur base de la classe light Economy. Si la classe de réservation mentionnée est complète, nous nous réservons le droit d'appliquer un supplément dont le montant vous sera précisé lors de votre inscription.

Les prix ne comprennent notamment pas

- les boissons et les frais personnels, les excursions facultatives, les entrées pour visites, excursions en bateau, funiculaire et rémunération aux guides locaux ou personnel, aux bagagistes...
 - les frais pour visa, vaccinations et autres formalités
- Les frais de visa ne vous seront pas facturés dans le cas où vous réalisez, de vous-même et sous votre responsabilité, la démarche d'obtention, à titre individuel, des visas nécessaires et indispensables à la réalisation de votre voyage et cela, sans l'intervention et l'engagement des services de BT Tours. BT Tours sera alors déchargé de toutes obligations d'assurer votre voyage si vous n'avez pu obtenir le ou les visa(s) nécessaires le jour du départ de votre voyage ; les conditions d'annulation de votre contrat seront alors appliquées.

- l'assurance annulation et l'assurance voyage.

Nos prix ont été calculés en fonction des données économiques connues à la date du 15/10/2021. Toutes modifications de taxes et redevance et modifications des taux de ces différentes taxes et redevances dans les pays visités et celui du pays de départ, du prix des carburants ainsi que la variation du taux des devises (sur la base d'une parité Euro/Dollar US à 1 € = 1.16 USD, selon les conditions définies par les compagnies aériennes, fluviales et maritimes et les compagnies d'autocars), le cas échéant, peuvent entraîner un changement de prix dont le client sera informé dans les meilleurs délais et au plus tard vingt (20) jours avant le départ du séjour ou du voyage conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les prix mentionnés dans ce catalogue intègrent les surcharges de kérosène connues au 15/10/2021. Pour les voyages "avion", la part terrestre correspond à 60 % du prix de vente du voyage et la part aérienne à 40 % du prix de vente du voyage (à confirmer suivant la destination).

3. Paiement du montant du voyage

L'acompte dont il est question dans l'Article 6 des Conditions Générales dépend de la date de réservation et de la nature des services.

En règle générale, un acompte de minimum 30 % est demandé à la réservation (minimum de 150€ par personne).

BT Tours se réserve le droit de demander un acompte supplémentaire avec un maximum de 100 % du prix du voyage si le fournisseur le demande, ce cas sera spécifié dans le contrat.

En cas de demande d'émission des billets d'avion au moment de la réservation, BT Tours demandera le paiement de la totalité des frais des billets.

Le soldé devra être payé 45 jours avant le départ.

En cas de réservation tardive (moins de 45 jours avant la date de départ), le montant total est dû immédiatement.

En cas de non-respect des délais de paiement, BT Tours se réserve le droit d'annuler le contrat et d'imputer les frais aux voyageurs.

4. Modification et Résiliation

A. Par l'organisateur du voyage

Selon les Articles 9 et 10 des Conditions Générales, l'organisateur du voyage se réserve le droit d'apporter des modifications mineures au contrat de voyage à forfait. L'organisateur du voyage en informera le client, et ce, sur un support durable (par e-mail par exemple)

B. Par le voyageur

Selon les Articles 8 et 11 des Conditions Générales, le voyageur peut modifier ou résilier le contrat moyennant le paiement de frais de modification ou de résiliation : le voyageur ne peut résilier que par écrit ou par mail et recevoir une confirmation de sa résiliation par l'organisateur.

Voyages en autocar et transferts aéroport :

Le dédommagement est fixé comme suit :

- Modifications minimales : nom, lieu d'embarquement, type de chambre :
- De 30 jours jusqu'à 14 jours avant le départ : 25 € par dossier
- De 13 jours à 3 jours avant le départ : 50 € par dossier
- Moins de 3 jours avant le départ : 50 € par personne
- Modifications importantes : date de départ (ou de retour), hôtel, destination, prestation... :
- De 30 jours jusqu'à 14 jours avant le départ : 50 € par dossier
- De 13 jours à 3 jours avant le départ : 100 € par dossier
- Moins de 3 jours avant le départ : voir annulation.
- Annulation par le voyageur :
- Jusqu'à 60 jours avant le départ : 10% du prix du voyage avec un minimum de 50 €
- De 59 à 31 jours avant le départ : 15 % du prix du voyage avec un minimum de 50 € par personne
- De 30 jours jusqu'à 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage avec un minimum de 50 € par personne
- De 20 jours jusqu'à 14 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage
- De 13 jours à 8 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage
- Moins de 8 jours avant le départ ou no show : 100 % du prix du voyage.
- Voyage d'1 jour : 100% de frais des inscriptions.

Voyages en avion :

Pour toute annulation de voyages ou de séjours, ou pour toutes modifications ou changements demandés avant le départ, BT Tours se réserve le droit d'appliquer les conditions d'annulation énoncées ci-dessous. Les mêmes principes peuvent s'appliquer en cas de cession du contrat : nous vous invitons à consulter votre agence pour plus de détails.

1. Le dédommagement est fixé comme suit :

- A plus de soixante (60) jours avant le départ : les sommes acquittées par le client seront au choix de ce dernier :
- Soit reportées sur un autre voyage de son choix dans les 12 (douze) mois qui suivent l'annulation, déduction faite de la somme de 100€ par personne à titre de frais d'annulation et de report. Suivant les conditions, il peut être ajouté à ces 100€, les frais réels engagés selon le type de billets (aérien, maritime ou ferroviaire) dès l'instant où ils sont non échangeables et non remboursables, les frais de visites non remboursables, les frais de visas déjà engagés...
- Soit remboursées au client, déduction faite des frais d'annulation équivalents à : 15% (avec un montant minimum de 200€ par personne) du prix total du voyage à forfait et non remboursable par l'assurance.

Entre cinquante-neuf (59) et trente-et-un (31) jours avant le départ : les sommes acquittées par le client seront, au choix de ce dernier :

- Soit reportées sur un autre voyage de son choix dans les 12 (douze) mois qui suivent l'annulation, déduction faite de la somme de 150€ par personne à titre de frais d'annulation et de report. Suivant les conditions, il peut être ajouté à ces 150€, les frais réels engagés selon le type de billets (aérien, maritime ou ferroviaire) dès l'instant où ils sont non échangeables et non remboursables, les frais de visites non remboursables, les frais de visas déjà engagés...
- Soit remboursées au client, déduction faite des frais d'annulation, équivalents à 20% (avec un montant minimum de 250€ par personne) du prix total du voyage à forfait et non remboursable par l'assurance

- A partir de trente (30) jours du départ : les frais d'annulation sont calculés suivant le tableau ci-dessous (1) :

FRAIS D'ANNULATION NOTIFIÉE IL SERA RETENU*	
Entre 30 et 21 Jours avant le départ	35% du prix du voyage
Entre 20 et 8 jours avant le départ	65% du prix du voyage
Moins de 8 jours avant le départ et no show.....	100 % du prix du voyage

(*sous réserve d'un montant minimum de frais d'annulation de 300€ par personne)

Nous vous conseillons de prendre une assurance "Annulation et Assistance".

2. Modification de nom (s) /pre nom (s) sur les forfaits et les billets d'avion

Avant émission du ou des billet (s) d'avion, le Client dispose de la faculté de solliciter le changement ou la correction sur un billet d'avion de l'identité (nom/prénom (s)) d'un ou de plusieurs participants (incluant la correction de l'orthographe, ou encore le changement d'état civil). Dans cette hypothèse, toute demande de changement entraînera obligatoirement, à la charge du/des client (s), des frais administratifs de modification de 50 € par passager. Tout billet d'avion déjà émis à l'attention d'un passager est réputé non modifiable et non remboursable quel que soit le délai pouvant exister entre la date de la demande de modification et la date de début du voyage. Il est précisé qu'après émission, la possibilité de solliciter la modification d'un billet d'avion est fixée à la discrétion des compagnies aériennes qui peuvent le cas échéant exiger le rachat intégral d'un nouveau billet d'avion. En tant que de besoin, il est précisé que si le client modifie sa réservation, les tarifs en vigueur indiqués ne s'appliqueront plus au changement de réservation demandé. Aussi, les frais administratifs de modification n'incluent pas, le cas échéant, un éventuel différentiel de prix des billets d'avion

concernés, du prix des chambres et des éventuelles locations demandées à destination.

Aucune demande de modification de nom ne pourra être acceptée le jour du départ à l'aéroport. BT Tours devra être dans tous les cas avisé par écrit du changement de nom ; et ceci avant la présentation du client à l'aéroport.

En cas d'invalidité du titre de transport aérien ou, si ce dernier n'a pas donné lieu à transport, le client peut se faire rembourser les taxes et redevances comprises dans le prix du titre acheté et dont l'exigibilité procède de l'embarquement effectif du passager dans les conditions de la réglementation applicable en la matière.

Croisières :

Chaque participant est tenu de verser un acompte de 40% du montant total de sa réservation (minimum de 150 €). Le soldé devra être réglé au plus tard 60 jours avant le départ pour tous séjours croisières. En cas de réservation tardive, l'intégralité de la réservation devra être réglée. Une réservation de "dernière minute" ne sera acceptée que suivant les disponibilités de nos divers fournisseurs (car, hôtels, bateau...).

- Annulation par le voyageur :
- Jusqu'à 120 jours du départ : 15 % du prix du voyage.
- De 119 jours à 90 jours du départ : 25 % du prix du voyage.
- De 89 jours à 60 jours du départ : 50 % du prix du voyage.
- De 59 jours à 30 jours du départ : 70 % du prix du voyage.
- De 29 jours à 15 jours du départ : 90 % du prix du voyage.
- De 14 jours jusqu'au départ ou non présentation au départ : 100 % soit la totalité sera retenue.

4.1. BT Tours se réserve le droit de majorer les frais d'annulation d'un montant équivalent à 10 % du prix total du dossier.

5. Cession du contrat

Le voyageur peut à tout moment céder son contrat et dans ce cas appliquer les frais spécifiés à l'article 4 des conditions particulières.

6. Cession, modification ou annulation

Pour toute modification, annulation ou cession de contrat, le souscrivit du contrat doit avoir l'accord écrit des voyageurs concernés.

7. Non-conformité

Le voyageur a l'obligation de communiquer toute non-conformité constatée sur place, le voyageur devra notifier par écrit aux prestataires de service et contacter directement BT Tours en s'assurant d'avoir la preuve de la bonne réception de la plainte par BT Tours. BT Tours se réserve le droit de répondre dans les 2 jours ouvrables après réception de la plainte

8. Bagages

Les étiquettes à bagages remises avec les documents de voyage doivent être dûment remplis et porter clairement le nom du voyageur, la destination, le nom de l'hôtel et la date de départ. Elles doivent être attachées aux valises.

A. En avion :

Le poids des bagages transportés varie selon les compagnies aériennes et le type de vol. Pour les vols "charter" (maximum 15 kg en soute et 1 bagage à main de max. 6 kg), pour les vols réguliers « moyen-courrier » (20 à 23 kg en soute et 6 kg en cabine) et pour les vols long-courriers (23 kg en soute et 12 kg en cabine). Si votre voyage comprend des vols intérieurs, le poids accepté peut être moindre que sur le vol international.

Repas : en "charter" et en moyen-courrier, les repas à bord ne sont quasi jamais inclus. Vous pourriez généralement acheter des boissons et des snacks à bord. Pour les long-courriers, un repas complet (apéritif, plat chaud, boisson, dessert, café) sera servi. Votre agent de voyage vous fournira les renseignements nécessaires avant votre départ.

B. En autocar :

Les bagages sont limités et ne peuvent dépasser la dimension standard et 20 kg par personne, pour les séjours en car. Nous déclinons toute responsabilité pour les bagages à mains, vêtements, appareils-photos, caméscopes, et autres objets personnels laissés dans les cars, les avions, les hôtels ou les restaurants en cours de voyage, ainsi que pour les souvenirs achetés en cours de voyage. Nous acceptons de transporter ces derniers sans engager notre responsabilité et dans la limite de la place disponible dans les soutes de l'autocar. D'autre part, il nous est impossible d'assurer les recherches des objets ou vêtements oubliés en cours de voyage. En raison des nombreux problèmes survenus à ce sujet dans le passé, nous ne prendrons aucune demande de recherche en considération.

Généralités : autocar

Votre place est réservée dans le car par ordre d'inscription. Dans le car, tout le monde est invité à se conduire de façon correcte de même que dans les hôtels. Les chiens ou autres animaux ne sont pas admis.

9. Exclusion :

Le voyageur qui se conduit d'une manière qui compromet la bonne marche du voyage ou gêne gravement les autres voyageurs pourra être exclu de la poursuite du voyage ou du séjour. Tous les frais qui en découleraient seraient à sa charge et il n'aurait, en aucun cas, droit à la restitution totale ou partielle du montant du voyage.

10. Nombre minimum de participant : en vertu de l'article 10, paragraphe 1 :

DEPARTS GARANTIS : selon les destinations, nos départs peuvent être garantis avec un minimum de 2 à 25 participants. A titre d'exemple, les circuits en Europe (*formules autocar et/ou avion*) sont le plus souvent assurés à partir de 25 participants,

- en Afrique et dans l'Océan Indien : à partir de 15 participants,
- au Proche et Moyen-Orient : à partir de 20 participants,
- en Asie : à partir de 10 participants,
- en Amérique du Nord : à partir de 25 participants,
- en Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes : à partir de 20 participants,
- en Océanie : à partir de 15 participants,
- en Russie : à partir de 10 participants (sauf exceptions).

Sur certains programmes, les départs sont garantis sur une base de 2 personnes (précision alors mentionnée dans la rubrique "Atout Plus BT Tours" du programme). La taille maximale d'un groupe varie selon la taille et la capacité des véhicules utilisés et le cas échéant en fonction des infrastructures locales afin d'assurer un confort optimal. Une information précise sur les tailles minimales et maximales de chaque voyage peut être obtenue via votre agence de voyages.

Par ailleurs, si BT Tours décide d'annuler un voyage ou un séjour avant son départ et si les parties ne parviennent pas à un accord amiable sur un voyage ou séjour de substitution, BT Tours rembourse le client de l'intégralité des sommes versées.

- Les vols charters sont soumis à un critère d'occupation minimale de 50%.

• Le tour opérateur peut également annuler le voyage en cas de participation insuffisante dans son autocar (moins de 40 personnes). Dans ce cas, il avertira ses passagers et remboursera la totalité des sommes déjà versées et ce, 15 jours avant la date du voyage. Et 48 h avant la date de départ pour les voyages d'un jour.

11. GDPR - Politique de traitement des données

La confidentialité et la sécurité sont de la plus haute importance pour le groupe BT Tours et nous nous efforçons d'assurer que nos mesures techniques et organisationnelles respectent vos droits relatifs à la protection des données.

Consentement : en s'inscrivant à nos newsletters, en signant un bon de commande, en demandant une offre ou en remplissant un formulaire de contact sur un de nos site BT Tours, vous consentez et acceptez que BT Tours puisse recueillir, traiter, stocker vos données personnelles. En nous donnant votre consentement, vous conservez également le droit de rectification, le droit à l'oubli et/ou le droit à la suppression de vos données personnelles.

12. Information générale en matière de passeports et visa

- BT Tours doit fournir les informations générales concernant les documents de voyage.

- Le voyageur à l'obligation de fournir la nationalité des participants au moment de la réservation.

- Les ressortissants non-Belges ont l'obligation de s'informer auprès de leur ambassade ou consulat correspondant.

- BT Tours, ne peut être en aucun cas tenu responsable d'un voyageur qui n'est pas en possession des bons documents au moment de voyager.

13. Santé

Obligation du voyageur de s'informer sur les conditions de santé. BT Tours, ne peut être en aucun cas tenu responsable d'un voyageur qui n'aurait pas les bonnes informations sanitaires pour l'exécution de son voyage.

14. Assistance

- Le voyageur peut durant les heures de bureau, contacter son agence par téléphone. En dehors des heures de bureau, le client peut contacter BT Tours, au numéro de téléphone d'urgence 0032.497.58.11.09 en indiquant son nom, Numéro de dossier et la raison de l'appel

- BT Tours se réserve le droit de répondre dans les 2 jours ouvrables.

15. DIVERS :

Embarquement : le voyageur devra se présenter au lieu d'embarquement avec ses bagages dans les délais fixés. Le voyageur sera considéré comme responsable du dommage et des frais éventuels résultant du non-respect de cette prescription.

BT Tours est assuré contre l'insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages. Renseignements auprès de votre agence ou directement auprès du Fonds de Garantie Voyages (Avenue de la Métrologie - B-1130 Bruxelles - www.glg.be).

